

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2024 - 011

DEL 03

Le 6 juin 2024, à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Fontanès, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente.

Date de convocation : 27 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 12

Présents :

- Commune de FONTANES :

Titulaires : MM. Pascal GOUTAGNY – Guillaume GRANGE - Laurent VILLEMAGNE

- Commune de MARCENOD :

Titulaires : MM. Gilles THIZY – Olivier FLECHET - Patrick FAURE

- Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Denis VIRISSEL - Pascal FAYOLLE

- Commune de SORBIERS :

Titulaires : MM. Marie-Christine THIVANT – Christophe FARA – Alain SARTRE

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : M. Christophe FARA

## FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : Compte administratif 2023

Le comité syndical est invité à prendre connaissance du compte administratif 2023, dont les données sont les suivantes :

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION FONCTIONNEMENT	186 585.39 €	170 673.88 €	- 15 911.51 €
Reprise excédent fonct. 2022			15 089.70 €
Déficit fonct. 2023	821.81 €		
SECTION INVESTISSEMENT	60 278.62 €	44 487.02 €	- 15 791.60 €
Reprise excédent inv. 2022			88 114.04 €
Excédent inv. 2023		72 322.44 €	
RAR 2022	0.00 €	0.00€	
TOTAL GENERAL	247 685.82€	287 483.34€	

### Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est un déficit de 15 911.51 € auquel il convient d'ajouter 15 089.70 € de reprise de l'excédent 2022, soit un résultat de clôture négatif de 821.81 €.

Charges de fonctionnement 2023 : 186 585.39 €

Ces charges sont constituées principalement par :

- les dépenses de personnel pour 105 176.40 €,
- 36 345.45 € pour les charges générales au chapitre 011,

Réception par le préfet : 25/06/2024 € pour les amortissements de matériels,

- 485.12 € de charges financières.

Recettes de fonctionnement 2023 : 170 673.88 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations communales pour un montant de 145 311.42 €.

### Résultat d'investissement

Le résultat d'investissement de l'exercice 2023 est un déficit de 15 791.60 € auquel il convient d'ajouter 88 114.04 € de reprise de l'excédent 2022, soit un résultat de clôture positif de 72 322.44 €.

Les dépenses sont consacrées à hauteur de :

- 6 666.68 € par le remboursement du capital de la dette,
- 10 411.94 € pour l'achat d'une cureuse de fossés et 43 200 € une faucheuse débroussailleuse.

Madame la présidente ne participera pas au vote.

### Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants ;

Vu la délibération n °2023-002 du 26 janvier 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n °2024-009 du 6 juin 2024 portant approbation du compte de gestion 2023.

### Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 dressé par Madame la Présidente ;
- **LUI DONNE** acte de sa gestion ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

La Présidente

Marie-Christine



Le secrétaire de séance,

Christophe FARA